

Monsieur Philippe LECOQ
24 rue du Gros noyer
85200 FONTENAY-LE-COMTE

Vos réf. : **Votre courriel du 3 mars 2026**

Nos réf. : **ELV – VA26-00226**

Objet : **Demande de documents administratifs**

Affaire suivie par :

Élu : **M. le Maire**

Service : **M. Éric LE VOUËDEC**
Directeur général des services par intérim
Directeur affaires juridiques

Par courriel via madada.fr

Fontenay-le-Comte, le 20 mars 2026

P.J. : Dossier

Monsieur,

Par courriel du 3 mars 2026, vous avez sollicité au titre du droit d'accès aux documents administratifs, tel que prévu notamment par le Livre III du Code des relations entre le public et l'administration, la communication des documents administratifs suivants :

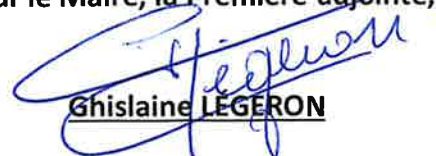
- les notes de frais de déplacements du maire, sur la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;
- les notes de frais de restauration du maire, sur la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;
- les notes de frais de représentation du maire, sur la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Vous trouverez ci-joints les documents sollicités au titre de deux premiers items et ayant donné lieu à un remboursement à M. le Maire dans le cadre de l'exercice de son mandat. Concernant les frais de représentations, la Ville de Fontenay-le-Comte n'a pas délibéré sur cette possibilité et en conséquence ne pratique pas ces remboursements. Je vous souhaite bonne réception.

Je vous informe que, en application de l'article L.322-1 du code des relations entre le public et l'administration, la réutilisation des informations publiques est soumise à la condition que ces dernières ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leurs sources et la date de leur dernière mise à jour soient mentionnées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire, la Première-adjointe,



Ghislaine LEGERON

Restaurant Les2M

126 Rue de la Republique
85200 Fontenay Le Comte

02.59.16.28.73

mardi 11 février 2025 à 14:27:08

Servi par : Administrateur

Ticket #0000470/6

Justificatif #1089

Table 8

5 x Repas complet 145,00

	HT	TVA	TTC
TVA 10 %	131,82	13,18	145,00

TOTAL 145,00 EUR

Merci pour votre visite

Siret: 93520774600014

58D72D6B8F3F3965E34D2F207C1F877E214683E0AD

967A045CDE17AB38DCE9AE

Cashpad v2.0.15.11807 - U2224966000

CARTE BANCAIRE
CREDIT MUTUEL
A0000000421010
CB

LE 29/04/25 A 14:14:41
LES HALLES
FONTENAY LE COMTE
85200
0610583
15519

88777898300015
#####7103
67EB2BF0E4D0F497
001 000005 30
C @

NO AUTO: 400953
MONTANT:

71,50 EUR

DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

LES HALLES

SAS LES HALLES
2 RUE DES HALLES
85200 FONTENAY LE COMTE France
Tel : 0251500414
Email : leshallles85200@gmail.com
Siret : 88777898300015
Tva : FR07887778983 - Naf : 5610A

TABLE : 112 Vendeur : CAISSE
(2)
Couvert : 3

2 ETELLE BLANCHE 25 CL	3,50	7,00 A
1 IPA 0.5L	7,60	7,60 A
15,20 € / litre		
1 TARTARE	18,90	18,90 B
1 SALADE CAESAR	15,90	15,90 B
1 FISH AND CHIPS	17,20	17,20 B
2 EXPRESSO	1,60	3,20 B
1 CAFE ALLONGE	1,70	1,70 B
28,33 € / litre		

TOTAL TTC 71,50

Dont TVA 7,61
Total HT 63,89
B 010,00% 51,73 HT 5,17 TVA 56,90 TTC
A 020,00% 12,17 HT 2,43 TVA 14,60 TTC

Carte Bleue 71,50 €

Restitution Signature: (NF525) B 0374 BIPT
Version: 5.19.10 Poste: 1 Vente
Nombre de Lignes: 7

MARDI 29 AVR 2025 - 14:14:50
Document : 89861 (#1) - Ticket : 90913

Service compris - Merci de votre visite

BORDEREAU DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS DES ELUS

DEPLACEMENT

NOM HOCBON PRENOM Ludovic

DEPLACEMENT DU (date) : lundi 5 mai 2025

LIEU : LA ROCHE SUR YON - Préfecture

OBJET DU DEPLACEMENT : Commission DETR

☐ FORMATION

☐ REUNION/ COLLOQUE

☒ AUTRE

Commission DETR

Merci de bien vouloir fournir :

- l'ordre de mission correspondant au déplacement

- les pièces justificatives afférentes aux frais conformément à la délibération 2015-04-12 du 12 mai 2015 et 2020-01-19 du 11 février 2020.

Indemnités kilométriques (si utilisation du véhicule personnel) :

Puissance fiscale	CV	(Rubrique P.6 de la carte grise du véhicule utilisé)
		Joindre la copie de la carte grise pour le 1 ^{er} déplacement
Kilomètres	120 x 0,45 =	54,00 €
		(Impression trajet le plus court sur le site MAPPY)

Nuitée :	x	=	€
			(Maximum 70, 90 ou 110 € sur justificatif. Cf. délibération)

Repas :	Nombre	x	=	€
		x	=	€
		x	=	€
				(Maximum 17,50 € par repas sur justificatif. Cf. délibération)

Autres :	Autoroute	2,8 x 2 =	5,60 €
	Autoroute	x	= €
	Parking	x	= €
	Autre : métro	x	= €
			= €
			= €
			= €
TOTAL :			59,60 €

Arrêté le présent état à la somme de : cinquante neuf euros et soixante centimes

Le 09/05/2025

Pour le Maire empêché,
la 1^{ère} adjointe au maire



Ghislaine LEGERON

REMBOURSEMENT DES FRAIS
(fournir les justificatifs correspondants)

ASF ECHANGEUR 33 A10
79380
GRANZAY-GRIFT
Tel:3605

RECU
N° R1251706085700300049
Date.....05/05/25
Sortie....Fontenay Ouest
Entree.....CHANTONNAY
Classe-tarif..1 km..029

PRIX HT.....2,33 euros
TVA 20,00%....0,47 euros
PRIX TTC.....2,80 euros

Paie ment....2,80 E ..CB

N° carte:XX03

ASF ECHANGEUR 33 A10
79380
GRANZAY-GRIFT
Tel:3605

RECU
N° R1251401515531200101
Date.....05/05/25
Sortie.....Chanton nay
Entree....FONTENAY OUEST
Classe-tarif..1 km..028

PRIX HT.....2,33 euros
TVA 20,00%....0,47 euros
PRIX TTC.....2,80 euros

Paie ment....2,80 E ..CB

N° carte:XX03